Immigration and Refugee Board of Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03630/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-12
ISBN 0-660-54683-3

1989-90 Estimates

Part III

Immigration and Refugee Board of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program, including a description, information on its background, objectives and planning perspective, as well as performance information that forms the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources, as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates 4
B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 6
B. Recent Performance
1. Highlights 8
2. Review of Financial Performance 8
C. Background
1. Introduction 9
2. Mandate 9
3. Program Objective 9
4. Program Description 9
5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 12
2. Initiatives 12
E. Program Performance 13

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 16
2. Personnel Requirements 17
3. Net Cost of Program 18

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority *

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Immigration and Refugee Board		
30	Program expenditures	37,762	10,627
(S)	Contributions to employee benefit plans	4,535	1,272
	Total Agency	42,297	11,899

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Immigration and Refugee Board	
30	Immigration and Refugee Board - Program expenditures	37,762,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates				1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Immigration and Refugee Board	409	42,058	239	42,297	11,899
1988-89 Authorized person-years	195				

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

* On January 1, 1989, the Immigration and Refugee Board replaced the Immigration Appeal Board as a result of amendments to the Immigration Act, 1976.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total available for use	Actual Use
	Immigration Appeal Board			
30	Program expenditures	10,709,000	11,709,000	10,641,387
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,203,000	1,295,000	1,295,000
Total Program - Budgetary		11,912,000	13,004,000	11,936,387

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

- It is projected that Refugee Division members will render approximately 16,000 decisions on preliminary or "initial" hearings into refugee claims in addition to approximately 6,900 "full" status determination hearings decisions during fiscal year 1989-90 (see Page 14).

- Depending on the schedules set out by Employment and Immigration Canada, initial hearings on refugee claims should be completed within 1 to 2 months; claims that are referred to a "full hearing" should be determined within a further 2 to 4 months (see Page 14).

- The Appeal Division is expected to hear close to 1,700 cases during the fiscal year, thus making a substantial reduction in the backlog of cases pending by March 31, 1990 (see Page 14).

- The Board will aim to deal with appeals within an average of 3 to 6 months during fiscal year 1989-90 (see Page 14).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements *

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change
Immigration and Refugee Board	42,297	23,716	18,581
Person-years	409	300	109

* On January 1, 1989, the Immigration and Refugee Board replaced the Immigration Appeal Board as a result of amendments to the Immigration Act, 1976.

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are 78.3% or $18,581,000 higher than the 1988-89 forecast expenditures. This increase of $18.6 million is primarily due to workload increases as a result of amendments to the Immigration Act, 1976 (Bill C-55), which have transformed the nature of the work done by the former Immigration Appeal Board concerning claims to refugee status. Whereas the former Board simply conducted redeterminations of claims that had already been ruled on by another body, the new Board is responsible for hearing refugee claims from start to finish.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1988) is $11,817,000 or 99.3% higher than the 1988-89 Main Estimates of $11,899,000 (see Spending Authorities, page 4). The difference of $11,817,000 is funded through Supplementary Estimates for workload increases arising from amendments to the Immigration Act, 1976 (Bill C-55).

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the program's performance during 1987-88 were:

- During 1987-88, the Immigration Appeal Board heard and rendered decisions on a total of 3,324 cases, including 1,245 appeals and 2,079 refugee status redeterminations (see Page 14);
- The average time taken to process appeals and refugee redeterminations was between 12-14 months (see Page 14).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Immigration Appeal Board	11,936	11,912	24
Person-years	167	195	(28)

C. Background

1. Introduction

The Immigration and Refugee Board is an independent statutory judicial tribunal established under amendments to the Immigration Act, 1976 which were passed in July, 1988 by Parliament. The amendments came into effect on January 1, 1989.

2. Mandate

The Immigration and Refugee Board receives its mandate under Part IV of the Act to Amend the Immigration Act, 1976 (Bill C-55).

3. Program Objective

To adjudicate claims to refugee status made by persons in Canada, in accordance with Canada's obligations pursuant to international convention and Canadian law; and to make available to persons who have been denied admission to or ordered deported from Canada, as well as to Canadian citizens and permanent residents whose family members have been refused landing in Canada, an independent court to which they may appeal such decisions on grounds of both law and equity.

4. Program Description

Under its mandate, the Immigration and Refugee Board carries out two major functions:

Appeals - An independent legal and administrative process is provided for hearing:

- appeals by certain individuals against removal orders;
- appeals by Canadian citizen or permanent resident sponsors against the refusal to land a close family member; and
- appeals by the Minister of Employment and Immigration against decisions either to grant admission to, or not to order the removal of, people seen at an immigration inquiry.

Refugee determination - The Board aims to ensure that all persons in Canada claiming to be refugees receive a fair and expeditious hearing, so as to afford the protection of Canada to those who are determined to be refugees.

5. Program Organization for Delivery

The Immigration and Refugee Board has its head office in the National Capital Region. Offices are located in Montreal, Toronto, Winnipeg, Calgary and Vancouver.

The Board has two distinct divisions: the Convention Refugee Determination Division (CRDD), legislatively defined as the "Refugee Division", and the Immigration Appeal Division (IAD), referred to in the Act as the "Appeal Division". These two divisions are independent of each other in their decision-making but they are affiliated administratively to make the most efficient use of facilities and services required by both.

The Board's chief executive officer is the Chairman. One member from the Refugee Division and one from the Appeal Division are designated as Deputy Chairmen. In addition, Assistant Deputy Chairmen head each division of the IRB in its regional centres. Members are appointed to cover all major centres across Canada as required to deal with the number of appeals and refugee claims received. The Refugee Division may have up to sixty-five (65) permanent full-time members, plus part-time and temporary full-time members as needed, while the Appeal Division may consist of not more than thirty (30) permanent full-time members and any number of temporary members as required by workloads.

Administrative support to the Board is provided under the direction of the Executive Director. The Director General of Operational Policy and Planning, located at headquarters, provides overall supervision of administrative support to both divisions. Each regional operation is headed by a Regional Director with responsibility for all the facets of administrative support provided by that region. The information needed to make decisions on refugee claims and Immigration appeals is supplied by the Documentation, Research and Information group. Finance, personnel and administrative services are provided by the Director, Finance, Personnel and Administration and his staff, located at headquarters and in the regional offices.

The Director, Legal Services, who reports directly to the Chairman is responsible for compiling and maintaining an index of the Board's jurisprudence for the use of members and staff of the Board and the general public and for the provision of advice and/or opinions on matters of procedure, substantive issues of law or interpretation of legislative provisions.

Figure 3: Organization Structure and Resource Requirements ($000s)

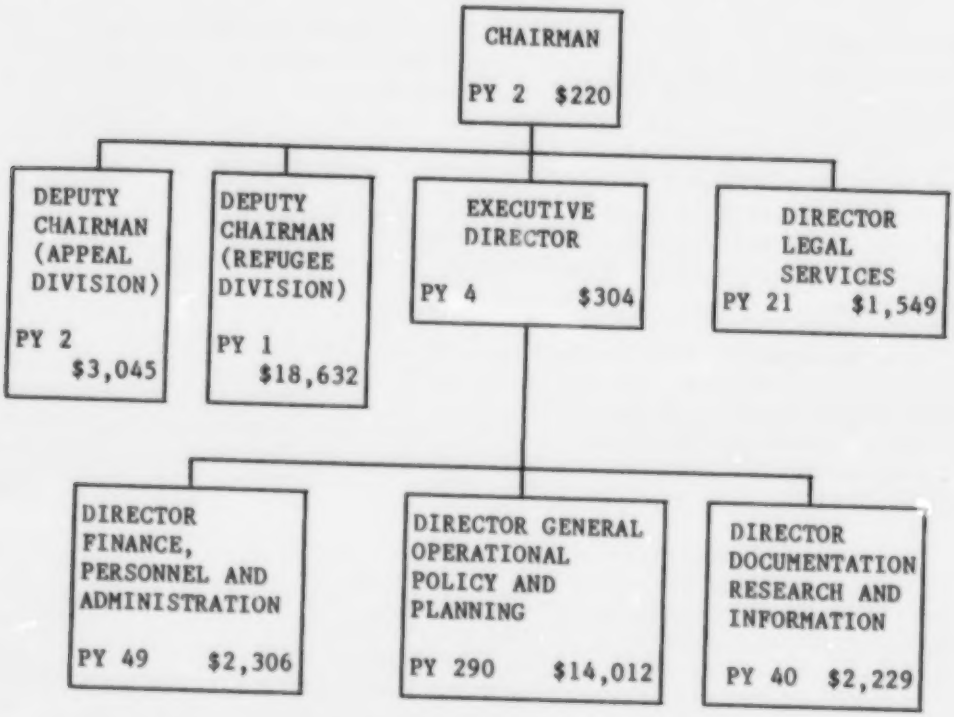

Total 1989-90 Resource Requirements: $42,297,000 and 409 Person-Years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Appeals made to the IRB's Appeal Division result directly from decisions made by Employment and Immigration Canada (EIC) to remove individuals from Canada or to refuse the immigration application of a close family member of a Canadian citizen or permanent resident. Those who appeal to the Board represent a small percentage of the total number of removal orders issued and of applications for admission or landing refused; however, the number of appeals could be affected by major shifts in the levels of immigration set by EIC, as well as by important policy changes or amendments to the legislation.

The Refugee Division's workload is heavily influenced by global factors: events or situations in various parts of the world may incite large numbers of people to leave their countries of origin, and the actions and policies of other countries that traditionally received refugee claimants may determine how many claimants choose Canada as their destination.

As well, at this time when Canada is implementing new refugee determination legislation through a new Immigration and Refugee Board, a number of unknowns will complicate the Refugee Division's working environment:

- Control measures instituted by EIC, including decisions to require nationals of certain countries to obtain visitor visas before coming to Canada, could have a major effect on the number of claims coming to the Board;

- Effective removal of those determined not to be convention refugees should act as a deterrent to abuse of the determination system.

2. Initiatives

The new Immigration and Refugee Board will be involved in meeting the challenge of implementing the new legislation to protect genuine refugees and to discourage abuse of the refugee determination system. This will be accomplished by monitoring operations closely and taking vigorous measures as required to ensure that claims are heard in a fair and expeditious manner.

E. Program Performance

The Board's objectives centre around its mission to provide fair and efficient hearings to people claiming refugee status in Canada and to people appealing decisions on immigration matters. The number of decisions made and the average case processing times, shown in Figure 4 below, are significant indicators of the Board's efficiency. However, the Board's compliance with its commitment to conduct "fair" hearings and render equitable decisions is somewhat more difficult to measure. The Board monitors how well it is meeting this commitment by following up carefully when Board decisions are challenged before the Federal Court, based on alleged departures from the principles of natural justice.

Figure 4 presents a summary of both appeals and refugee claims. Refugee claims are considered under two different categories: "applications for redetermination of refugee status" refer to claims presented to the former Immigration Appeal Board before the amended Immigration Act came into effect on January 1, 1989, while "refugee status claims" are claims referred to the new Immigration and Refugee Board from January 1, 1989 onwards.

The numbers of "refugee status claims" that are "heard and decided" include determinations made by panels of two Refugee Division members at a "full" hearing as well as "initial" hearings of refugee claims which take place before a Refugee Division member and an adjudicator from Employment and Immigration Canada, with the latter presiding. (The purpose of the initial hearing is to determine whether a person is eligible to have his/her claim considered and whether the claim has some credible basis that would warrant referring it to a "full" hearing before the panel of two Refugee Division members.)

One other aspect of the Refugee Division's work during fiscal year 1989-90 is not reflected in Figure 4. A number of person-years have been allocated for 1989-90 specifically to assist Employment and Immigration Canada in processing a backlog of refugee claims made between May, 1986 and December 31, 1988. This backlog of cases includes approximately 3,800 that had been referred to the Board but were still pending a hearing as of December 31, 1988. The backlog will be heard by panels comprised of a Refugee Division member and an Employment and Immigration Canada adjudicator between January 1, 1989 and March 31, 1991, by which date all 85,000 cases should have been dealt with.

Figure 4: Workload Information[1]

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Number of appeals:			
- Pending at beginning of year	1,115	1,265	1,579
- Received	1,200	1,260	1,205
- Withdrawn	300	330	274
- Heard and decided[2]	1,680	1,080	1,245
- Pending at year-end	335	1,115	1,265
- Average processing time (months)	3-6	7-8	12
Number of applications for redetermination of refugee status[3]:			
- Pending at beginning of year		3,274	3,321
- Received		1,480	3,847
- Withdrawn[4]		432	1,815
- Heard and decided[2]		513	2,079
- Pending at year-end		3,809[5]	3,274
- Average processing time (months)		3-6	12-14
Number of refugee status claims[6]:			
A. Initial hearings:			
- Pending at beginning of year	350	-	
- Received	18,000	3,500	
- Withdrawn	800	150	
- Heard and decided	16,000	3,000	
- Pending at year-end	1,550	350	
- Average processing time (months)	1-2	1-2	
B. Full hearings:			
- Pending at beginning of year	800	-	
- Received	8,000	2,000	
- Withdrawn	400	100	
- Heard and Decided	6,900	1,100	
- Pending at year-end	1,500	800	
- Average processing time (months)	2-4	2-4	

1. On January 1, 1989, the Immigration and Refugee Board replaced the Immigration Appeal Board as a result of amendments to the Immigration Act, 1976.

2. The drop in the numbers of cases "heard and decided" between 1987-88 and 1988-89 was largely attributable to the effects of the Sethi decision on the Board's operations: by suggesting that there might be an apprehension of bias on the part of Immigration Appeal Board members because they were unsure whether the Government would reappoint them to the new Immigration and Refugee Board. That decision gave refugee claimants and appellants grounds to request ajournment of their case until the new appointments were made.

3. Claims presented before January 1, 1989.

4. The high volume of withdrawals for 1987-88 reflects cases finalized under the Administrative Review Program.

5. To be dealt with as part of the backlog of 85,000 claims that built up between May, 1986 and December 31, 1988.

6. Refugee status claims referred on and after January 1, 1989.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Immigration and Refugee Board financial requirements by object are presented in Figure 5.

Figure 5: Details of Financial Requirements by Object

(thousand of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	29,256	14,679	7,434
Contributions to employee benefit plans	4,535	1,272	1,295
	33,791	15,951	8,729
Goods and Services			
Transportation and communications	3,036	1,479	816
Information	362	171	20
Professional and special services	3,473	2,734	1,335
Rentals	290	214	235
Purchased repair and upkeep	410	142	309
Utilities, materials and supplies	693	165	148
Other subsidies and payments	3	2	2
	8,267	4,907	2,865
Total operating	42,058	20,858	11,594
Capital	239	2,858	342
	42,297	23,716	11,936

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 79.9% of the total expenditures of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 6.

Figure 6: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management					
Board Members		100	48		
Management	5	3	3	56,200 - 123,400	72,727
Scientific and Professional					
Law	24	10	7	24,024 - 111,700	50,662
Library Science	1			22,042 - 52,255	
Administration and Foreign Services					
Administrative Services	30	16	9	15,178 - 64,300	34,871
Computer Systems Administration	6	3		21,587 - 70,665	43,356
Financial Administration	3	3	2	14,100 - 63,177	44,433
Information Services	4	1		15,055 - 64,300	43,799
Personnel Administration	6	6	5	14,737 - 60,493	40,737
Program Administration	98	52	16	15,178 - 64,300	38,525
Purchasing and Supply	1	1		14,155 - 64,300	
Technical					
Social Science Support	29	7	1	14,009 - 64,044	38,352
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	111	58	44	14,338 - 35,194	24,455
Secretarial, Stenographic and Typing	91	40	32	14,210 - 35,419	28,055

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average column reflects the estimated base salary costs, including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	Average Salary Provision
	1989-90	1988-89	1987-88		1989-90
Other	183	-	-	0 - 147,700	83,126

3. Net Cost of Program

Figure 7: Total Estimated Cost of the Program for 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1989-90	1988-89
Immigration and Refugee Board	42,297	1,872	44,169	13,361

* Other costs of $1,872,400 consist of:

- accommodation received without charge from Public Works Canada; $1,144,000
- employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat; $710,400
- cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services Canada. $ 18,000

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-12
ISBN 0-660-54683-3

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La Section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base
1. Introduction 9
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 9
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
2. Initiatives 12
E. Rendement du Programme 13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 16
1. Besoins financiers par article 16
2. Besoins en personnel 17
3. Coût net du Programme 18

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation*

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
30	Dépenses du Programme	37 762	10 627
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 535	1 272
	Total de l'organisme	**42 297**	**11 899**

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	Budget principal 1989-1990
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	
30	Commission de l'immigration et du statut de réfugié - Dépenses du Programme	37 762 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990				Budget Principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	409	42 058	239	42 297	11 899
Années-personnes autorisées en 1988-1989	195				

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

*Le 1er janvier 1989, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a remplacé la Commission d'appel de l'immigration par suite de modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Commission d'appel de l'immigration			
30	Dépenses du Programme	10 709 000	11 709 000	10 641 387
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 203 000	1 295 000	1 295 000
Total du Programme - Budgétaire		11 912 000	13 004 000	11 936 387

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

- On projette que les membres de la Section du statut de réfugié, au cours de l'année financière 1989-1990, rendront 16 000 décisions sur les demandes de statut de réfugié soumises aux audiences préliminaires, en plus de se prononcer sur environ 6 900 revendications en bonne et due forme présentées aux audiences proprement dites (voir p. 14).

- Selon le calendrier établi par Emploi et Immigration Canada, les audiences préliminaires concernant les demandes de statut de réfugié devraient se dérouler à l'intérieur de un à deux mois; les demandes déférées aux audiences proprement dites devraient prendre de deux à quatre mois additionnels (voir p. 14).

- La Section d'appel devrait examiner près de 1 700 cas pendant l'année financière, réduisant ainsi considérablement l'arriéré des cas d'ici le 31 mars 1990 (voir p. 14).

- La Commission de l'immigration et du statut de réfugié cherchera à trancher un appel dans un délai moyen de trois à six mois pendant l'exercice de 1989-1990 (voir p. 14).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers*

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	42 297	23 716	18 581
Années-personnes	409	300	109

* Le 1er janvier 1989, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a remplacé la Commission d'appel de l'immigration par suite de modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 s'élèvent à 18 581 000 $ (78,3%) de plus que les dépenses prévues pour 1988-1989. Cette augmentation de 18,6 millions de dollars est surtout attribuable au volume de travail accru par suite des modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976 (Projet de loi C-55) qui ont transformé la nature du travail se rapportant aux demandes de statut de réfugié et dont s'acquittait l'ancienne Commission d'appel de l'immigration. Alors que celle-ci ne faisait que réviser les décisions d'un autre organisme sur la détermination d'une demande de statut de réfugié, la nouvelle Commission est chargée de cette demande d'audience du début à la fin.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les prévisions de 1988-1989 (qui sont fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1988) s'élèvent à 11 817 000 $ (99,3%) de plus que le montant de 11 899 000 $ qui figure dans le Budget des dépenses principal de 1988-1989 (voir Autorisations de dépenser, p. 4). Cette différence de 11 817 000 $ est financée à même le Budget des dépenses supplémentaires pour les volumes de travail accrus découlant des modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976 (Projet de loi C-55).

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme au cours de 1987-1988:

- En 1987-1988, la Commission d'appel de l'immigration a examiné et tranché un nombre total de 3 324 cas, dont 1 245 appels et 2 079 réexamens du statut de réfugié (voir p. 14);
- Le délai moyen de traitement des appels et des réexamens du statut de réfugié a été de 12 à 14 mois (voir p. 14).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Commission d'appel de l'immigration	11 936	11 912	24
Années-personnes	167	195	(28)

C. Données de base

1. Introduction

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un tribunal indépendant institué à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976. Adoptée par le Parlement en juillet 1988, la nouvelle Loi est entrée en vigueur par proclamation le 1er janvier 1989.

2. Mandat

Le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié lui est confié aux termes de la partie IV de la Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976 (projet de loi C-55).

3. Objectif du programme

Déterminer le bien-fondé des revendications du statut de réfugié présentées par des personnes se trouvant au Canada, conformément aux engagements du Canada en vertu de la convention internationale et à la loi canadienne; et mettre à la disposition des personnes qui se sont vu refuser l'entrée au Canada ou qui ont fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion, ainsi que des citoyens canadiens et des résidents permanents dont les membres de la famille se sont vu refuser le droit d'établissement au Canada, un tribunal indépendant devant lequel ces personnes peuvent interjeter appel pour des motifs d'ordre juridique et d'équité.

4. Description du programme

Conformément à son mandat, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié remplit deux fonctions principales:

Audition d'appels - Un processus administratif et judiciaire indépendant est prévu pour l'audition:

- d'appels interjetés par des personnes contre des ordonnances de renvoi;
- d'appels interjetés par des répondants, citoyens canadiens ou résidents permanents, contre le refus d'accorder le droit d'établissement à un membre de leur famille immédiate; et
- d'appels interjetés par le ministre de Emploi et Immigration contre des décisions rendues au terme d'enquêtes de l'immigration d'accorder l'admission à des personnes ou de ne pas ordonner l'expulsion de ces dernières.

Détermination du statut de réfugié - La Commission a pour objectif de veiller à ce que toute personne au Canada prétendant être réfugiée bénéficie rapidement d'une audition équitable de manière à assurer la protection des vrais réfugiés et à dissuader celles qui n'ont pas besoin d'être protégées et qui revendiquent le statut de réfugié pour d'autres raisons.

5. Organisation du programme en vue de son exécution

L'Administration centrale de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié se trouve dans la région de la capitale nationale. La Commission a des bureaux à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver.

La Commission comprend deux sections distinctes: la Section du statut de réfugié (SSR), selon la définition que donne la Loi de "Section du statut", et la Section d'appel de l'immigration (SAI), selon la définition donnée par la Loi de "Section d'appel". Les deux sections prennent leurs décisions indépendamment l'une de l'autre mais, sur le plan administratif, elles sont regroupées pour utiliser plus efficacement les locaux et services dont elles ont toutes les deux besoin.

Le premier dirigeant de la Commission est le président. Un membre de la Section du statut de réfugié et un autre de la Section d'appel de l'immigration sont choisis comme vice-présidents. En outre, chacune des sections de la CISR dans ses bureaux régionaux est dirigée par un vice-président adjoint. Des membres sont nommés pour toutes les grandes villes au Canada de manière à pouvoir entendre les appels interjetés et à étudier les revendications du statut de réfugié présentées. La Section du statut de réfugié peut compter jusqu'à soixante-cinq (65) membres titulaires à temps plein et un nombre de membres titulaires à temps partiel et de membres vacataires, à temps plein. Quant à la Section d'appel de l'immigration, elle peut comprendre jusqu'à trente (30) membres titulaires et le nombre nécessaire de membres vacataires pour répondre aux besoins.

Le directeur exécutif est responsable du soutien administratif fourni à la Commission. À l'Administration centrale, le directeur général de la politique et de la planification des opérations assure la supervision générale du soutien administratif fourni aux deux sections. Chaque bureau régional est dirigé par un directeur régional responsable de tous les services du soutien administratif fournis dans la région. Quant au Centre de documentation, il fournit tout les renseignements qui pourraient être nécessaires pour la prise de décisions relatives aux revendications du statut de réfugié et aux appels en matière d'immigration. Les services

relatifs aux finances, au personnel et à l'administration sont fournis par le directeur, finances, personnel et administration, ainsi que par ses employés, à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux.

Le directeur, Services juridique, qui rend directement compte au président, est chargé de compiler et de tenir à jour un répertoire des cas de jurisprudence de la Commission que pourront consulter les membres et les employés ainsi que le public et de donner des conseils et des avis sur des questions de procédure, sur des principes de droit ou sur l'interprétation des dispositions de la Loi.

Tableau 3 : Organigramme et ressources nécessaires (en millier de dollars)

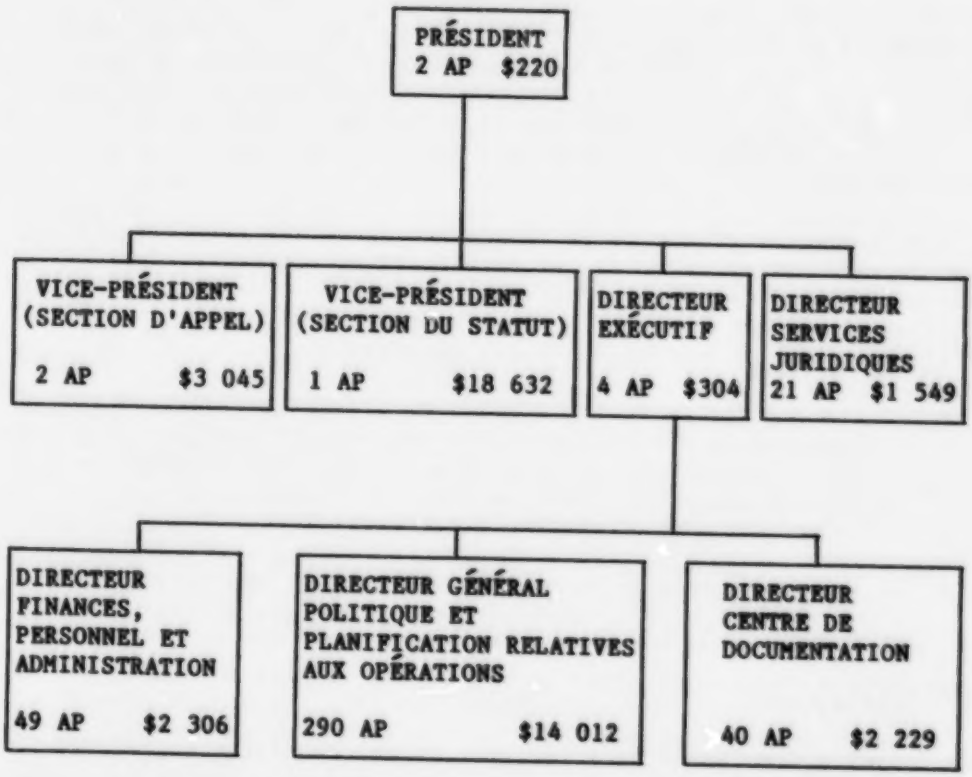

Total des besoins en ressources pour 1989-1990: 42 297 000 dollars et 409 années-personnes.

D. Perspectives de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le programme

Les appels interjetés devant la Section d'appel de la CISR découlent directement de décisions rendues par Emploi et Immigration Canada (EIC) de décréter une ordonnace de renvoi d'individus du Canada ou de refuser la demande d'admission de proches parents d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent. Ceux qui interjettent appel devant la Commission représentent une petite proportion par rapport au nombre total de personnes visées par des ordonnances de renvoi ou ayant fait une demande d'admission ou s'étant vu refuser le droit d'établissement; cependant, des changements majeurs apportés aux niveaux d'immigration par EIC, des changements importants de politique ou encore des modifications à la législation pourraient affecter le nombre d'appels.

Des facteurs d'ordre global agissent fortement sur le volume de travail de la Section du statut de réfugié. En effet, des événements ou des situations dans diverses parties du monde peuvent inciter des groupes importants de personnes à quitter leur pays d'origine, et les mesures et politiques des pays qui accueillent traditionellement des demandeurs du statut de réfugié peuvent influer sur le nombre de demandeurs qui choisissent le Canada comme destination.

En outre, au moment où le Canada met en oeuvre une nouvelle loi sur la reconnaissance du statut de réfugié et met sur pied une nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié, divers facteurs inconnus rendront la planification du travail plus difficile pour la Section du statut de réfugié:

- les mesures de contrôle mises de l'avant par EIC, ce qui comprend la décision d'exiger des nationaux de certains pays qu'ils obtiennent un visa de visiteur avant de venir au Canada, auront un effet majeur sur le nombre de revendications présentées à la Commission;

- le renvoi sans délai de ceux qui ne sont pas des réfugiés au sens de la Convention devrait servir à réprimer les fraudes commises contre le processus de reconnaissance.

2. Initiatives

La nouvelle Commission de l'immigration est du statut de réfugié aura comme défi d'appliquer les nouvelles dispositions législatives de façon à protéger les réfugiés authentiques, tout en décourageant les abus du système de détermination du statut de réfugié. Ce mandat sera réalisé en surveillant les activités de près et en prenant les mesures rigoureuses qui s'imposent pour assurer que l'examen des demandes se fasse avec promptitude et équité.

E. Rendement du programme

Les objectifs de la Commission sont axés sur son mandat qui consiste à donner aux personnes qui revendiquent le statut de réfugié au Canada et à celles qui interjettent appel des décisions rendues sur des questions en matière d'immigration la possibilité de se faire entendre à l'occasion d'audiences justes et efficaces. Le nombre de décisions rendues et le délai moyen de traitement, indiqués dans le tableau 4 ci-dessous, sont des facteurs de poids pour mesurer l'efficience de la Commission. Toutefois, il est plus difficile d'évaluer dans quelle mesure la Commission respecte l'engagement qu'elle a pris de tenir des audiences et de rendre des décisions équitables. La Commission détermine jusqu'à quel point elle se conforme à son engagement en suivant de près les cas où ses décisions sont contestées devant la Cour fédérale parce que les principes de justice naturelle n'auraient pas, semble-t-il, été respectés.

Le tableau 4 présente un sommaire des appels et des revendications de statut de réfugié. Ces dernières sont classées en fonction de deux catégories différentes, soit les "demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié" qui désignent les revendications présentées à l'ancienne Commission d'appel de l'immigration avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration, dans sa version modifiée (c'est-à-dire le 1er janvier 1989), tandis que les "revendications du statut de réfugié" désignent les revendications soumises à la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié depuis le 1er janvier 1989.

Les "revendications du statut de réfugié" qui sont "entendues et tranchées" comprennent non seulement les décisions rendues par un quorum composé de deux membres de la section du statut à une audience proprement dite, mais encore les audiences préliminaires sur les revendications du statut de réfugié. (Les audiences préliminaires se déroulent devant un membre de la Section du statut et un arbitre de Emploi et Immigration Canada, qui y préside. L'audience préliminaire a pour objet de déterminer si la revendication est recevable et si elle a un minimum de fondement. Le cas échéant, le demandeur a droit à une audience proprement dite devant le quorum composé de deux membres de la Section du statut.)

Le tableau 4 ne fait pas état d'un autre aspect du travail de la Section du statut au cours de l'année financière 1989-1990. En effet, des années-personnes ont été allouées spécialement dans le but d'aider Emploi et Immigation Canada à traiter l'arriéré des

revendications du statut de réfugié, présentées entre mai 1986 et le 31 décembre 1988. Cet arriéré comprend 3 800 cas qui ont été déférés à la Commission mais étaient toujours en attente au 31 décembre 1988. Ces cas seront entendus par un quorum composé d'un membre de la Section du statut et d'un arbitre de Emploi et Immigration Canada entre le 1er janvier 1989 et le 31 mars 1991, date à laquelle les 85 000 cas devraient avoir été réglés.

Tableau 4 : Information sur le volume de travail[1]

	Prévisions 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Nombre d'appels:			
- Au début de l'année	1 115	1 265	1 579
- Reçues	1 200	1 260	1 205
- Retirées	300	330	274
- Entendues et tranchées[2]	1 680	1 080	1 245
- En instance à la fin de l'année	335	1 115	1 265
- Délai moyen de traitment (mois)	3-6	7-8	12
Nombre de demandes de réexamen de la revendication du statut de réfugié[3]:			
- Au début de l'année		3 274	3 321
- Reçues		1 480	3 847
- Retirées[4]		432	1 815
- Entendues et tranchées[2]		513	2 079
- En instance à la fin de l'année		3 809[5]	3 274
- Délai moyen de traitement (mois)		3-6	12-14
Nombre de revendications du statut de réfugié[6]:			
A. Audiences préliminaires			
- Au début de l'année	350	--	
- Reçues	18 000	3 500	
- Retirées	800	150	
- Entendues et tranchées	16 000	3 000	
- En instance à la fin de l'année	1 550	350	
- Délai moyen de traitement (mois)	1-2	1-2	
B. Audiences proprement dites			
- Au début de l'année	800	--	
- Reçues	8 000	2 000	
- Retirées	400	100	
- Entendues et tranchées	6 900	1 100	
- En instance à la fin de l'année	1 500	800	
- Délai moyen de traitement (mois)	2-4	2-4	

1. Le 1er janvier 1989, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a remplacé la Commission d'appel de l'immigration, par suite de modifications apportées à la Loi sur l'immigration de 1976.

2. Le fléchissement du nombre de cas "entendus et tranchés" entre 1987-1988 et 1988-1989 était surtout attribuable aux répercussions de la décision Sethi sur les activités de la Commission. En effet, on a laissé entendre que les membres de la Commission d'appel de l'immigration pouvaient agir avec partialité, ne sachant pas si le gouvernement les nommerait à la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cette décision a permis aux demandeurs de statut de réfugié et aux appelants de solliciter l'ajournement de leur cas jusqu'à ce qu'on ait procédé aux nouvelles affectations.

3. Revendications reçues avant le 1er janvier 1989.

4. Le nombre élevé de retraits en 1987-1988 fait était des cas qui ont été réglés dans le cadre de l'examen administratif.

5. Seront traitées parmi les 85 000 cas de l'arriéré accumulé entre mai 1986 et le 31 décembre 1988.

6. Demandes de statut de réfugié reçues à compter du 1er janvier 1989.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les besoins financiers par article de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié figurent au tableau 5.

Tableau 5 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	29 256	14 679	7 434
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 535	1 272	1 295
	33 791	15 951	8 729
Biens et services			
Transports et communications	3 036	1 479	816
Information	362	171	20
Services professionnels et spéciaux	3 473	2 734	1 335
Locations	290	214	235
Achat de services de réparation et d'entretien	410	142	309
Services publics, fournitures et approvisionnements	693	165	148
Autres subventions et paiements	3	2	2
	8 267	4 907	2 865
Total des dépenses de fonctionnement	42 058	20 858	11 594
Capital	239	2 858	342
	42 297	23 716	11 936

2. Besoins en personnel

Les frais de personnel représentent 79,9% du total des dépenses du programme. Les besoins en personnel du programme sont exposés en détail au tableau 6.

Tableau 6 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Direction					
Membres		100	48		
Direction	5	3	3	56 200 - 123 400	72 727
Scientifique et professionnel					
Droit	24	10	7	24 024 - 111 700	50 662
Bibliothécomie	1			22 042 - 52 255	
Administration et service extérieur					
Services administratifs	30	16	9	15 178 - 64 300	34 871
Administration des ordinateurs	6	3		21 587 - 70 665	43 356
Gestion des finances	3	3	2	14 100 - 63 177	44 433
Services d'information	4	1		15 055 - 64 300	43 799
Gestion du personnel	6	6	5	14 737 - 60 493	40 737
Administration des programmes	98	52	16	15 178 - 64 300	38 525
Achat et approvionnement	1	1		14 155 - 64 300	
Technique					
Soutien des sciences sociales	29	7	1	14 009 - 64 044	38 352
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	111	58	44	14 338 - 35 194	24 455
Secrétariat, sténographie et dactylographie	91	40	32	14 210 - 35 419	28 055

Nota : La colonne des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-personnes Non-contrôlées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	1989-90	1988-89	1987-88		
Autre	183	-	-	0 - 147,700	83,126

3. Coût net du Programme

Tableau 7 : Coût total du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Plus autres coûts*	Coût total estimatif du Programme 1989 - 1990	1988-1989
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	42 297	1 872	44 169	13 361

* Les autres coûts de 1 872 400 $ comprennent:

- les locaux fournis gratuitement par Travaux publics Canada; 1 144 000 $
- dans les avantages sociaux, la part de l'employeur aux primes et aux coûts d'assurance, couverte par le Conseil du Trésor; 710 400 $
- les frais d'émission des chèques et autres services comptables fournis gratuitement par Approvisionnements et Services Canada. 18 000 $